

Séance du 04 juin 2026

Date de la convocation : 29/05/2026
Date d'affichage convocation : 29/05/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	28	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2026-06-87

**Désignation d'un représentant au
sein de l'Association
ATMO Occitanie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - Mme BONFIGLIO Gylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. EHRET Yves - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - M. LAPISARDI Christian - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MORRA André - Mme MOURRUT Pascale - M. PAPY David - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

Absents ayant donné pouvoir : M. BONATO Cédric pour M. FÉLINE Thierry - M. BUSSAC Yannick pour M. BREYSSE Cédric - M. MARTI Alain pour Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

Secrétaire de séance : M. CRESPE Charly.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et notamment ses compétences en matière de « protection et mise en valeur de l'environnement »,
- Vu la délibération n° 2018-12-162 du Conseil communautaire du 17 décembre 2018 relative à l'adhésion de la CCTC à l'association ATMO Occitanie.

ATMO Occitanie est une association loi 1901 agréée par le ministère de l'écologie et du développement durable. C'est un réseau de surveillance et d'évaluation de la qualité de l'air au service de la population.

L'association ATMO Occitanie porte des missions d'intérêt général relevant de l'action conjointe et complémentaire de l'Etat, des collectivités et des personnes privées, qui s'inscrivent notamment dans le cadre de l'agrément confié par l'Etat et qui consiste à :

- Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'air et contribuer à la stratégie nationale et européenne ;
- Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air-Climat -Energie-Santé ;
- Evaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ;
- Préparer l'observatoire de demain et participer à l'innovation : phytosanitaires, odeurs, pollens, nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observations : - informer, sensibiliser, concerter sur l'ensemble des missions ci-dessus.

La Communauté de communes Terre de Camargue est adhérente depuis 2018 à l'association ATMO Occitanie, afin de concourir à l'élaboration du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Dans le cadre du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner le représentant légal de la collectivité pour siéger au sein de cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Philippe BROUSSES pour représenter la Communauté de communes Terre de Camargue et siéger au sein de l'association ATMO Occitanie ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces, à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,
Charly CRESPE**

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 05 juin 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE**